

**Commission Consultative Départementale de la Protection Civile,
de la Sécurité et de l'Accessibilité du Doubs - Représentation
de la Ville de Besançon au sein de cet organisme**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé à l'Assemblée Communale de désigner M. Jean-Marie LAGRANGE, en remplacement de M. l'Adjoint GALLAT, pour siéger au sein de cette commission, chaque fois que la Ville de Besançon est concernée.

Après en délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.